

PREAMBULE

Par convention en date du 08 décembre 2023 approuvée par délibération TCM-009-15132/23/BM, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient, sous forme de subventions, l'association LE NATUROSCOPE, lauréate de l'appel à projets « Sensibilisation des usagers et des acteurs du littoral aux enjeux du Contrat de Baie » lancé en 2023, dans le cadre du Contrat de baie de transition.

Suite au bilan très positif de l'année 2024 du projet « Ici commence la Baie, soyons Mer à Terre ! » porté par l'association, et afin de poursuivre les objectifs du Contrat de baie, la Métropole souhaite soutenir pour l'année 2025 ce projet.

ARTICLE 1 – DESCRIPTIF DE L'ACTION 2025

Le projet proposé dans le cadre de l'appel à projets « Actions innovantes pour sensibiliser les usagers et les acteurs du littoral à la pollution en milieu aquatique » est le projet « Ici commence la baie, soyons mer à terre ! » renommé en 2025 « Ici commence la Baie ! » pour faciliter la compréhension du message. Le projet consiste en la création et à l'animation d'une campagne de sensibilisation des publics du territoire du Contrat de Baie aux interactions entre la qualité des eaux de la baie et la vie domestique, en associant des actions de médiation en face-à-face au déploiement d'une campagne de communication numérique. En 2024, toutes les actions prévues ont été réalisées ce qui a permis de sensibiliser de nombreux acteurs locaux. L'année 2025 sera consacrée à :

- L'adaptation des quiz interactifs, et leur animation en présentiel,
- La conception d'un support de communication et sa diffusion, auprès des points relais,
- La réalisation d'une campagne de communication digitale,
- Des interventions au format stand durant différents événements sur le territoire du Contrat de baie

ARTICLE 2 – COUT DE L'ACTION 2025 ET PARTICIPATION DE LA METROPOLE

Le budget prévisionnel total de l'action est de 29 804 € pour l'année 2025.

La participation de la Métropole est fixée à 12 084€, soit 40.54% du coût total prévisionnel de l'action.

ARTICLE 3 – DUREE DE LA CONVENTION

La durée du présent avenant est de 1 an au titre de l'exercice 2025, et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 4 – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Listes des annexes :
Annexe : budget prévisionnel 2025 de l'action

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole

Le Directeur

**La Présidente
Martine VASSAL**

ANNEXE : BUDGET PREVISIONNEL 2025 DE L'ACTION



Tempo Pastré • 155-157, Avenue de Montredon • 13008 MARSEILLE
04 91 75 58 43 • contact@naturoscope.fr

Projet Ici commence La Baie, Soyons Mer à Terre

Budget prévisionnel					
Charges prévisionnelles		Montant	Produits prévisionnels		Montant
60 - Achats		17 000 €	70 -Ventes (prestations, marchandises...)		3 240 €
Prestations de services		16 200 €	Facturation		3 240 €
Fournitures non stockables (eau énergie)			Vente de marchandise		0 €
Fournitures d'entretien, petit équipement		800 €	74 - Subventions d'exploitation		24 332 €
Autres fournitures			Etat		12 248 €
61 - Services extérieurs		0 €	Agence de l'Eau RMC		12 248 €
Travaux d'entretien et de réparation					
Primes d'assurance			Région PACA		0 €
Documentation/Etudes/Recherche					
Locations					
62 - Autres services extérieurs		1 000 €	Départements		0 €
Honoraires			CD 13 projet		
Publicité - Publications		800 €	CD 83 projet		
Sous traitance générale					
Missions et réceptions, déplacements		200 €			
Services bancaires, autres					
Frais postaux et de télécommunications			Intercommunalités		12 084 €
cotisations			MAMP		12 084 €
63 - Impôts et taxes		0 €	Commune(s)		0 €
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes					
64 - Charges de personnel		9 537 €	Autres Etablissements publics		0 €
Salaires bruts		7 006 €			
Charges sociales		2 531 €			
Autres charges					
			Aides privées		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		0 €
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		0 €
67 - Charges exceptionnelles			78 - Reprise sur amortissements		0 €
68 - Dotation aux amortissements			79 - Transfert de charges		0 €
Charges indirectes affectées à l'action (fixes 20%)		2 267 €	Ressources indirectes affectées à l'action (autofinancement)		2 232 €
Total des charges prévisionnelles		29 804 €	Total des produits prévisionnels		29 804 €
86 - Emplois des contrib. volont. en nat.		0 €			
Secours en nature			87 - Contributions volontaires en nature		0 €
Mise à dispositions gratuite			Bénévolat		
Personnel bénévole			Prestations en nature		
TOTAL		29 804 €	TOTAL		29 804 €

A La Ciotat, le 07/02/2025

Loïc Panzani, directeur du Naturoscope